
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 11 juin 2008, à 19 h 10

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 19 h 10 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *MM. Mathias Buschbeck*, *Sylvain Clavel*, *Gérard Deshusses*, *Gilles Garazi*, *M^{me} Laetitia Guinand*, *MM. Christian Lopez Quirland*, *Vincent Maitre*, *Georges Queloz*, *Eric Rossiaud* et *Gilbert Schreyer*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 29 mai 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 juin et mercredi 11 juin 2008, à 17 h et 20 h 30.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les cinq pétitions suivantes qui seront renvoyées à la commission des pétitions:

- P-213, «Réaménager le pourtour élargi de la gare Cornavin»;
- P-214, «Pour la sauvegarde du Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais»;
- P-215, «Pour l'installation de jeux du type de ceux de Baby-Plage»;
- P-216, «Amélioration des conditions de stationnement dans le quartier de la Jonction»;
- P-217, «Fermer la rue de la Tour-de-Boël pour lutter contre le vacarme nocturne».

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mai 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs affecté au soutien à la production et à la diffusion cinématographique (PR-621 A)¹.

Suite du premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je répondrai d'abord à l'intervention du groupe des Verts tout à l'heure qui, après avoir été favorable au vote de la proposition sur le siège, ne voyait pas, au final, quel avait été le sens des travaux en commission. Les six heures de délibération de la commission des finances ont à tout le moins permis de porter le débat sur le seul allongement de la ligne budgétaire et sur aucun des effets accessoires. Toutes les questions en suspens relatives à la cause de ce manco budgétaire ont au moins été résolues. A cet égard, c'est un grand profit pour le Conseil municipal que d'avoir l'assurance que les 1,3 million de francs de la ligne budgétaire ont été exclusivement affectés aux projets de 2008, et que les 900 000 francs requis ici n'ont pas d'autres objectifs que de répondre, eux aussi, aux projets 2008.

Lors du débat que nous avons eu il y a quinze jours, cette question était bien floue et les réponses étaient bien aléatoires. Nous sommes donc rassurés de savoir que le présent crédit porte sur le seul allongement de la ligne 2008 et ne compense aucun autre préjudice lié à des exercices antérieurs. Pour ce seul fait, le renvoi en commission nous paraît avoir été une démarche nécessaire.

Parmi les questions posées en commission, la meilleure était celle de savoir si 900 000 francs suffisaient. La question a été posée à un amoureux de la culture, subsidiairement fonctionnaire municipal, et sa réponse a été très claire: non, 900 000 francs ne suffisent pas! La personne ayant posé la question a alors demandé quelle somme suffirait et la réponse, toujours de cet excellent fonctionnaire, a été que le budget entier de la Ville ne suffirait pas... C'est sans doute vrai, et cela pose très pertinemment la question de savoir quelle est notre fonction et comment nous devons faire les arbitrages. A cet égard, l'intervenante socialiste s'est interrogée sur la nature de la politique budgétaire, le sens d'une demande budgétaire, le sens de l'ensemble des débats qui tournent autour et le sens du vote.

Quand le Conseil administratif nous propose un budget, nous devons présumer qu'il a analysé les situations, en particulier en ce qui concerne la rubrique du cinéma, à l'égard de laquelle il n'hésite pas à dire que c'est une de ses priorités. C'est d'ailleurs vrai, puisque cette ligne a passé de 300 000 francs à 1,3 million de

¹ Rapport, 155.

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

francs, auxquels s'ajoutent les 600 000 francs du Fonds Regio. De quelques centaines de milliers de francs la ligne a passé à quelques millions de francs en une dizaine d'années. C'est dire que le budget de la Ville, à l'égard du cinéma, répond autant qu'il est possible aux priorités affichées par le Conseil administratif.

Au-delà de cette observation, la position du groupe libéral est que, dans le cadre du débat budgétaire, il y a sans doute eu une lacune concernant Fonction: Cinéma. Les circonstances propres du débat budgétaire ont fait que nous n'avons pu en débattre avec l'attention que commandaient les circonstances. Cette première analyse amène le groupe libéral à se dire prêt à pallier la lacune, c'est-à-dire prêt à reprendre le débat adéquat sur le soutien de la Ville de Genève au cinéma.

Je le répète: la ligne de soutien au cinéma s'est accrue de manière considérable, puisqu'en une dizaine d'années elle a augmenté d'un million. Aujourd'hui, on nous demande de l'accroître encore une fois de presque un million, c'est-à-dire de la doubler quasiment. En outre, nous savons que ce montant est insuffisant et qu'il requiert un certain nombre d'arbitrages avant d'être mis en œuvre par la commission chargée de l'attribution.

Pour notre part, nous sommes d'avis que d'autres demandes sont non moins importantes, que ce soit dans les domaines culturel, social ou sportif, ou dans l'ensemble des tâches municipales. Nous ne pouvons donc pas considérer de manière abstraite chaque demande qui nous est faite, l'accepter simplement pour notre propre plaisir ou pour la satisfaction de ceux qui nous font cette demande. Nous ne pouvons pas leur donner tout ce qu'ils réclament pour la simple raison qu'ils le réclament. C'est là un motif insuffisant.

Nous savons que les circonstances déterminent parfois des besoins supplémentaires, qu'il existe des normes fixant les montants des subventions. Toutefois, le soutien de la Ville de Genève à la réalisation d'un court métrage, d'un documentaire ou d'un long métrage n'est que très partiel et le but de ce soutien est d'amorcer le soutien général. Dans ces circonstances, s'il est d'usage de donner une certaine somme par rapport à la qualité de certains projets, nous pouvons fort bien imaginer que si, de notre côté, nous révisons le montant que nous attribuons au soutien au cinéma, la commission d'attribution peut, elle aussi, réviser le montant qu'elle accorde individuellement à chaque projet.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît erroné de doubler quasiment la ligne actuelle, qui est déjà importante, voire très importante. Par conséquent, le groupe libéral propose, en plus de l'amendement déposé par M^{me} Pfund, de ramener le montant de la proposition à 500 000 francs, montant sans doute nécessaire mais qui sera tout à fait suffisant pour la tâche de la commission d'attribution durant l'exercice 2008. Je dépose donc cet amendement sur le bureau du Conseil municipal:

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs affecté au soutien à la production et à la diffusion cinématographique.»

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguët, président.)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste est stupéfait des interventions successives qu'il a entendues, notamment des rangs de la droite. Déjà en commission des arts et de la culture, le groupe socialiste avait émis certains doutes quant à la procédure suivie pour cette demande de crédit supplémentaire. En séance plénière, la quasi-totalité des partis avaient expliqué à M^{me} Olivier, qui était intervenue à ce sujet, combien elle avait tort, tout en acceptant d'envoyer cette proposition en commission des finances. Là, nous avons notamment entendu avec profit Fonction: Cinéma, et la commission, à l'unanimité moins une abstention – celle de M. Pattaroni qui se réservait le droit de parler avec son groupe – a accepté le crédit supplémentaire de 900 000 francs et l'amendement proposé par le groupe socialiste, à savoir une compensation dont il serait spécifiquement fait mention aux comptes de l'année 2008.

Or, aujourd'hui, les mêmes groupes qui ont accepté cette proposition en commission des finances nous expliquent qu'ils ont des inquiétudes quant à la procédure, qu'il vaudrait mieux refuser ce crédit, que cela risque d'ouvrir la boîte de Pandore... Je trouve peu cohérent que ces groupes contredisent leurs propres commissaires aux finances. Je trouve peu cohérent que le président de la commission des finances, qui n'est autre que M. Froidevaux, après avoir accepté la proposition en commission, nous explique avec la casuistique qui lui est coutumière qu'il faut maintenant la refuser. Ce n'est pas sérieux!

Très clairement, le groupe socialiste acceptera cette proposition, notamment pour deux raisons qui tiennent au contenu, à la culture, et non pas à des débats casuistiques entre partis pour se faire plaisir. Nous accepterons cette proposition d'abord pour la continuité des projets, puisque Fonction: Cinéma a très clairement montré, exemples à l'appui, que des projets en cours ne pourraient avoir lieu faute de subventionnement. On a cité un film de Daniel Schweizer, qui avait obtenu la quasi-totalité des financements et auquel ne manquait que la subvention de la Ville. En conséquence, accepter l'amendement libéral, c'est accepter sciemment que certains projets n'aboutissent pas.

La deuxième raison qui nous fait pencher pour cette subvention supplémentaire est la reconnaissance de métiers qui sont souvent en situation de préca-

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

rité. En commission, nous avons entendu un commissaire radical expliquer que l'assurance chômage pouvait intervenir. Eh bien, non! Nous pensons que l'assurance chômage existe certes pour aider les personnes, mais non pour pallier le refus de la Ville d'entrer en matière sur des projets. En tout cas, ce n'est pas ainsi que nous concevons l'aide de l'Etat. Le chômage n'est pas une aide que nous pouvons solliciter au motif que nous refusons de prendre nos responsabilités en tant que collectivité publique – même si le Parti socialiste pense que l'assurance chômage est un droit, un droit durement conquis.

D'après les explications qui nous ont été données, il est clair que des projets ne pourront pas voir le jour, car il manque juste le subventionnement de la Ville, et que cela mettra des personnes au chômage. Certes, ces personnes connaissent des situations comparables à celles des intermittents du spectacle, mais quand des projets sont en cours, il est de notre responsabilité de leur permettre d'aboutir.

Par ailleurs, nous avons entendu l'intervenante radicale dire que son groupe était tombé «sous le charme» de Fonction: Cinéma, mais que la gauche, elle, avait une vision manichéenne jouant sur le bien et le mal. Je trouve cette analyse excessivement simpliste. Nous ne siégeons pas ici pour évaluer si nous sommes dans le bien ou dans le mal, mais pour faire de la politique. Les explications de Fonction: Cinéma nous ont convaincus et c'est pourquoi nous sommes prêts à entrer en matière.

Enfin, comme il y a compensation, nous retrouverons cette dépense aux comptes. Nous sommes satisfaits, car c'était la principale critique du groupe socialiste. Retrouver cette dépense aux comptes, c'est affronter nos propres responsabilités, dont celles du Conseil administratif, au lieu de renvoyer la balle à Fonction: Cinéma et aux métiers du spectacle, qui n'ont pas à subir les conséquences de notre refus.

Enfin, et c'est une autre raison pour laquelle nous rejeterons l'amendement du groupe libéral, nous avons vu qu'il était très difficile de chiffrer exactement le nombre de projets qui devront encore être subventionnés. Je le dis d'autant plus aisément que c'est moi-même qui ai posé cette question en commission des finances à Fonction: Cinéma, pour voir s'il était possible d'évaluer au plus près les besoins et la somme manquante. Nous avons vu que c'était très difficile et l'audition de MM. Rohrbasser et Mugny l'a confirmé. Raison pour laquelle nous n'allons pas ergoter, sachant que si la totalité de la somme n'est pas dépensée, nous la retrouverons.

En conséquence, le groupe socialiste refusera l'amendement libéral et acceptera cette proposition, dans l'intérêt de la culture et non à cause d'une prétendue vision manichéenne du bien ou du mal, telle qu'elle nous a été si élégamment expliquée tout à l'heure...

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

M^{me} Christine Camporini (R). Nous avons bien entendu les positions de tous les groupes, mais nous continuons à dire que nous ne voulons pas mettre le doigt dans l'engrenage – comme l'a si bien expliqué M. Pattaroni. En effet, si nous le faisons, d'autres viendront frapper à la porte en disant qu'ils n'ont plus assez d'argent, qu'ils ont tout dépensé, et nous serons probablement aussi touchés que nous l'avons été pour Fonction: Cinéma. Non, Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas de raison de risquer cela, ce n'est pas raisonnable, ce n'est pas responsable.

Pour revenir à ce que disait ma préopinante socialiste, je n'ai pas parlé de bien ou de mal, mais de gentils et de méchants. Ce n'est pas tout à fait la même chose. D'ailleurs, à nouveau, c'est sur ce terrain-là que vous vous engagez en expliquant que vous ne voulez pas mettre des gens au chômage. Nous ne le souhaitons pas non plus, mais qu'en sera-t-il des charges qui en découleront si nous continuons à donner un million de plus par ici, un million de plus par là, à tous ceux qui viennent demander des subventions? Finalement, qui va payer? C'est bien nos concitoyens – qui ne nous écoutent plus en ce moment, puisque notre séance n'est plus diffusée sur TV Léman bleu.

Oui, c'est un engrenage, un puits sans fond, et nous ne voulons pas nous y engager. C'est pourquoi nous maintenons notre position, même si d'autres souhaitent en changer ce soir. Nous refuserons donc cette proposition ainsi que l'amendement.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'hésitais à intervenir, car, manifestement, la messe est dite dans un sens positif, puisqu'une majorité semble se dégager clairement en faveur de ces 900 000 francs. Je remercie ici les conseillères et les conseillers municipaux qui voteront cette proposition.

Cela dit, indépendamment des choses qui ont été dites et des attaques plus ou moins justifiées, j'ai tout de même envie de revenir sur cette demande qui intervient en cours d'année. Ce n'est pas la première fois que cela se produit: il y a eu de telles demandes pour le Grand Théâtre, comme dans les domaines social ou autres. La vie n'est pas quelque chose de linéaire et ce n'est pas se moquer des citoyens – et de l'argent des contribuables – que de se poser des questions sur l'intérêt de faire un effort particulier. Ici, pour le cinéma, nous avons l'opportunité de favoriser un développement vraiment intéressant à Genève, voire en Suisse romande. Il serait bien dommage de ne pas accompagner ce succès. Quelle chose de magnifique se passe, aidons ces projets à se réaliser!

La position des rangs de droite m'étonne. Je ne veux pas polémiquer, mais lever tout malentendu. Le cinéma n'est pas simplement un art, c'est aussi une activité commerciale, des retombées économiques extrêmement importantes, qui

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

sont régulièrement relevées par ceux qui font du cinéma et ceux qui en bénéficient. Mesdames et Messieurs, vous êtes les premiers à défendre à juste titre le développement économique, le commerce, les activités. Or, avec ces 900 000 francs, nous avons l'opportunité de donner du travail, de développer un art, de faire de Genève la capitale romande du cinéma. Je trouve dommage de ne pas saisir cette opportunité et de se replier sur des arguments budgétaires, par ailleurs légitimes en temps normal, mais qui n'ont pas lieu d'être dans des situations extraordinaires. Celles-ci peuvent être des situations catastrophiques, comme cela a été le cas au Grand Théâtre, ou positives et porteuses d'espoir, comme ici où nous allons permettre à des réalisateurs d'émerger et à des gens de faire leur travail.

Je déplore cette attitude de refus, alors que quelque chose de magnifique se passe. Certes, vos positions vous appartiennent, nous sommes en démocratie. Mais j'aimerais attirer votre attention sur le fait que la politique, c'est aussi la créativité, pas seulement celle des artistes dans le domaine culturel, mais la créativité du politique qui peut accompagner l'artistique. Cela va dans les deux sens et on peut soutenir un domaine qui se développe et couper, de temps en temps, dans des domaines qui deviennent moins intéressants. J'espère n'avoir ravivé aucune polémique en disant cela.

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif est très content de voir une majorité se dégager en faveur de ce crédit. Le monde du cinéma sera lui aussi très satisfait. Enfin, j'espère qu'il n'y aura pas, comme pour le projet d'arrêté PA-86, des sursauts politiques visant à empêcher que nous puissions signer ces lettres d'attribution le plus rapidement possible.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est refusé par 43 non contre 24 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté par 43 oui contre 24 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs affecté au soutien à la production et à la diffusion cinématographique.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par des produits extraordinaires dans le budget de fonctionnement 2008, dont il sera spécifiquement rendu compte aux comptes de l'année 2008.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2008, sur le centre de coût 31060099, nature comptable 365 et 366, sous l'OTP S61002022 «Fonds général cinéma».

M^{me} Christine Camporini (R). Je suis désolée pour M. Mugny: ce ne sont pas des manœuvres politiciennes, mais nous voulons que les gens puissent réfléchir à tout ce qui s'est passé aujourd'hui. C'est pourquoi, Monsieur le président, nous demandons un troisième débat. (*Huées.*)

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. C'est ce que j'ai voulu éviter par ma brève intervention... Madame, vous demandez un troisième débat, mais vous savez bien que la majorité est acquise. Le seul résultat sera de retarder l'attribution de l'argent. Vous décidez ainsi qu'un certain nombre de personnes devront attendre dix, voire quinze jours de plus l'attribution des fonds. Ce sera là tout l'effet du troisième débat, puisque le débat a eu lieu et que la majorité est acquise.

Les manœuvres politiciennes ne sont pas intéressantes, qu'elles viennent de la gauche ou de la droite, et je trouve que vous pourriez avoir l'élégance de renoncer à ce troisième débat. Je le dis non pas pour faire plaisir à la gauche, mais uniquement au nom du cinéma. Le moindre respect pour les gens qui travaillent dans ce milieu serait de renoncer à ce troisième débat, qui n'a strictement aucun intérêt sur le plan politique. (*Applaudissements.*)

Le président. J'ai effectivement un peu de peine à comprendre comment on peut voter à l'unanimité une proposition en commission et revenir ainsi sur ses positions en séance plénière...

Votre demande, Madame Camporini, doit être suivie par le tiers de l'assemblée...

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Des voix. Nous demandons l'appel nominal.

Le président. Bien, à la demande de plusieurs conseillers, nous allons voter la tenue du troisième débat à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (23 oui contre 43 non).

Ont voté oui (23):

M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L).

Ont voté non (43):

M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marguerite Contat Hichel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Gérard Deshusses (S), M. Gilles Garazi (Ve),

M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Christian Lopez Quirland (S), M. Vincent Maitre (DC), M. Georges Queloz (L), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

Le président. Le troisième débat aura donc lieu lors de notre prochaine séance, le lundi 23 juin 2008.

Je suis saisi de deux motions d'ordre. L'une est signée par M^{me} Rys et demande que nous traitions le rapport PR-611 A ce soir, le plan localisé de quartier devant être voté dans les délais. L'autre a été déposée par les groupes radical, libéral et démocrate-chrétien et s'intitule: «Pour le versement des jetons de présence à la Lanterne magique». Je passe la parole à un proposant, M. Grégory Baud.

M. Grégory Baud (R). Nous avons pris bonne note du désintéressement des bancs d'en face... Pour montrer notre soutien à la création cinématographique et à l'éveil des jeunes à cette forme d'art et d'expression, nous souhaitons, puisque des jetons de présence seront versés dès lors que nous avons signé la liste de présence, nous souhaitons qu'ils soient versés en intégralité à la Lanterne magique, association qui présente des films aux jeunes et très jeunes enfants, afin de les éveiller au septième art... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Baud, je vous interromps pour revenir sur le projet d'arrêté 86. Mesdames et Messieurs, pour que cela soit clair, je rappelle que l'article 80 de notre règlement dit que «le troisième débat doit être remis à une séance ultérieure». La séance ultérieure a été décidée par le bureau, à savoir le 23 juin 2008. Il n'y a pas de raison de changer cette date.

Nous reprenons le débat sur la motion d'ordre et je passe la parole à M^{me} Christiane Olivier.

M^{me} Christiane Olivier (S). Monsieur le président, je voudrais déjà dire que, lorsque nous sommes arrivés à la fin du débat sur le projet d'arrêté PA-86 concernant le projecteur, j'ai demandé la parole que vous ne m'avez pas accordée. C'est un premier point. Deuxièmement, Monsieur le président, nous avons voté en votre absence une motion d'ordre pour ouvrir une nouvelle séance juste-

ment dans le but de mener le troisième débat sur le PA-86 ce soir. Vous n'étiez pas présent, mais c'était le but de l'interruption de séance... Vous aviez proposé de faire le troisième débat le 23 juin et nous avons alors voté l'interruption de séance pour faire le troisième débat ce soir...

Le président. Madame Olivier, ce sont deux choses différentes. Vous avez interrompu la séance, pour ouvrir une deuxième séance qui, du reste, coûte 12 000 francs à la population... (*Protestations et applaudissements.*) Pour aller voir le match à 20 h 45, vous avez supprimé une heure de débat, alors qu'il y a 82 points à l'ordre du jour! (*Remarque de M^{me} Wenger.*)

Madame Wenger, je n'étais pas là à 19 h, effectivement, parce que j'avais pris l'engagement d'aller à TV Léman bleu. Normalement, notre séance se termine à 19 h, et quand je prends un engagement je l'assume!

M^{me} Christiane Olivier. Monsieur le président, puis-je continuer? J'avais la parole et je n'aimerais pas être interrompue, ni par vous ni par personne. En l'occurrence, je suis désolée du spectacle que l'on donne ce soir, et je suis désolée que vous apparteniez à notre groupe... Quant à dire que la présente séance coûte 12 000 francs, je trouve que c'est indigne de votre part. Nous avons déjà été interpellés par le groupe radical qui disait que la raison de cette nouvelle séance, c'était les jetons de présence. Pour ma part, mon jeton de présence de ce soir, je le donnerai au Cœur des Grottes. J'en prends aujourd'hui le ferme engagement!

Par ailleurs, ces motions d'ordre sont de simples motions, et même pas des motions urgentes! Nous en avons marre aussi du petit jeu politique auquel se livre la droite envers les propositions qui sont faites. Nous n'entrerons donc pas en matière sur ces motions d'ordre. Monsieur le président, vous auriez dû vous rendre compte que cette motion d'ordre sur les jetons de présence n'en est pas une.

Le président. De toute façon, nous allons voter sur cette motion d'ordre, puisqu'elle a été déposée et qu'elle concerne directement la présente séance, respectivement les jetons de présence.

Monsieur Baud, je vous ai interrompu tout à l'heure, vous avez la parole.

M. Grégory Baud (R). Je vous remercie, Monsieur le président. Je ne referai pas mon discours, même si peu de gens m'ont écouté tant l'effervescence était grande... Mesdames et Messieurs, il ne s'agit pas de manœuvre, mais simple-

ment d'être constructif et de montrer que nous n'avons rien contre le cinéma. Si ces jetons peuvent servir le cinéma, pourquoi pas? Voilà pourquoi nous avons déposé cette motion d'ordre. Loin de nous l'idée d'une quelconque manœuvre politicienne... (*Exclamations.*) Cette motion d'ordre n'est pas une manœuvre dilatoire, auquel cas, du reste, nous n'aurions pas de leçon à recevoir de votre part! Je vous engage à voter cette motion pour le plaisir des enfants et leur éveil au septième art. (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). La tournure que prend cette séance ne doit décidément rien à la démocratie. D'une part, la plupart d'entre vous, dans cette enceinte, suivent régulièrement des matches de football sur leur ordinateur. Je trouve particulièrement indécent de le faire en séance plénière... (*Remarque.*) Je réponds au radical qui m'a interpellée: non, ce n'est pas un droit que de suivre en direct dans cette enceinte un match sur écran informatique!

Nos débats manquent complètement de sérénité. On nous demande de donner nos jetons de présence... (*Remarques et rires.*) Monsieur le président, je n'ai plus envie de parler dans ces conditions-là! Ce n'est pas possible, c'est vraiment un piètre spectacle que l'on donne!

Concernant la proposition de donner nos jetons de présence à la Lanterne magique, je pense qu'après ce que vient de voter la droite c'est vraiment une manipulation. Il est malhonnête de venir dire que vous voulez soutenir le cinéma pour les enfants, Mesdames et Messieurs des rangs d'en face, alors que vous venez de refuser l'ensemble des propositions que vous aviez votées en commission. Je trouve que ce n'est pas une manière de faire de la politique et que c'est complètement indécent. Dans ces conditions, Monsieur le président, je pense qu'il vaut mieux tout arrêter et que les gens aillent regarder le match de football, car ce ne sont pas des conditions de travail dignes des débats démocratiques, vraiment pas! (*Applaudissements.*)

Le président. Je suis d'accord avec vous, Madame Valiquer Grecuccio, et j'espère que nous en aurons bientôt fini avec ces motions d'ordre. Monsieur Hämmerli, vous avez la parole.

M. Jacques Hämmerli (UDC). L'Union démocratique du centre n'acceptera pas la motion d'ordre qui nous est soumise. Nous tenons à préciser que nos jetons de présence sont, pour une bonne part, affectés au fonctionnement de notre parti. Libre aux motionnaires de verser tout ce qu'ils veulent, mais je ne vois pas au nom de quoi certains groupes politiques décideraient pour d'autres.

Je sais que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas et il faut que cela soit dit: les jetons de présence servent à faire fonctionner nos partis. Nous n'avons pas tous des sponsors, nous ne profitons pas tous de certains accommodements liés aux manifestations qui ont lieu en ce moment à Genève!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je rappellerai, notamment aux conseillers municipaux radicaux qui proposent cette merveilleuse idée, que nous avons voté ici le montant de nos jetons de présence lors de la séance d'ouverture de la législature.

Quand nous siégeons ici, nous ne travaillons pas et certains répartissent leur temps de travail en fonction du temps qu'ils passent ici. Puisque vous vous targuez de soutenir les petits commerçants, je vais donner mon opinion en tant que commerçante. Même si j'estime que nous gagnons suffisamment par rapport au travail que nous fournissons dans cette enceinte, je dois dire que, quand je siége ici, je paie des employés. Je ne peux donc accepter qu'une majorité de ce Conseil municipal décide où partent mes jetons de présence. C'est inadmissible! Vous n'avez pas à décider où part le salaire que nous recevons.

Par ailleurs, la prochaine fois que j'aurai une association à soutenir, je ferai une motion d'ordre, un peu de lobbying, et j'aiderai ainsi toutes les associations que j'aime bien... En l'occurrence, mon refus de donner mes jetons de présence n'est absolument pas dirigé contre la Lanterne magique, puisque je l'ai souvent soutenue en demandant notamment qu'elle reçoive des subventions supplémentaires. Toutefois, nos jetons de présence, nous les méritons. Ce n'est pas parce que vous êtes fâchés qu'il faut faire une telle proposition. Arrêtez votre hypocrisie, s'il vous plaît!

M^{me} Martine Sumi (S). C'est une très mauvaise idée que de vouloir verser nos jetons de présence à la Lanterne magique, qui est une excellente association, mais qui est entièrement financée...

Le président. Excusez-moi, Madame Sumi, je ne peux vous laisser la parole, car seul un orateur par groupe peut intervenir sur une motion d'ordre.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je crois que tout a été dit par l'Alternative sur cette motion d'ordre. C'est bien une mesure dilatoire pour que nous ne discutions pas du fond, de la raison pour laquelle nous avons demandé cette seconde séance, à savoir le troisième débat sur le projet d'arrêté PA-86. Mesdames et Mes-

sieurs, n' imaginez pas que vous allez nous entraîner dans une discussion sur nos jetons de présence. Je vous conseille de faire ce que vous avez envie de vos jetons de présence, de nous laisser faire ce que nous estimons être juste avec les nôtres et de commencer enfin à travailler sérieusement ce soir!

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 41 non contre 23 oui (1 abstention).

Le président. Nous passons à la proposition PR-611 A, puisque nous avons un délai pour ce plan localisé de quartier qui doit absolument être voté aujourd'hui. Madame Wenger?

M^{me} Salika Wenger (AGT). Monsieur le président, je recommence, car j'ai l'impression de parler une langue qui n'existe pas sur cette planète ou en tout cas qui vous est totalement inconnue. M^{me} Olivier est intervenue très clairement, nous sommes tous intervenus très clairement: si nous avons demandé cette seconde séance, c'est pour pouvoir faire le troisième débat sur le projet d'arrêté PA-86 qui concerne le projecteur pour Fonction: Cinéma.

Il se peut que la droite veuille déposer une collection de motions d'ordre nous expliquant qu'il y a des montagnes de choses extrêmement importantes à faire. Néanmoins, je le répète, Monsieur le président: nous sommes maîtres de notre ordre du jour en tout temps et je vous prie de faire voter si, oui ou non, nous faisons le troisième débat sur le projecteur, s'il vous plaît.

Le président. Madame Wenger, puisque vous le demandez formellement, nous allons voter sur la proposition de faire le troisième débat sur le projet d'arrêté PA-86 ce soir.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée par 41 oui contre 14 non (8 abstentions).

Le président. Nous procéderons au troisième débat après avoir traité la proposition PR-611, qui, je le répète, doit absolument être votée ce soir, en raison des délais légaux. (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Madame Wenger, nous avons le temps, nous traiterons le projet d'arrêté ce soir...

- 5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 avril 2008, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29665-206, qui prévoit la construction de bâtiments de logements sur 11 parcelles situées entre l'avenue de Joli-Mont et l'avenue de Riant-Parc, feuille 58 du cadastre de la ville de Genève (PR-611 A)¹.**

Rapport de M^{me} Diana Duarte Rizzolio.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 6 et 13 mai 2008, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys, pour étudier cette proposition. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier.

La commission a d'abord entendu M. Micheál Browne, architecte-urbaniste du Service des plans d'affectation auprès du Département du territoire, ainsi que M. Gilles Doessegger, adjoint de direction auprès du Service d'urbanisme de la Ville de Genève. Lors de la deuxième séance, la commission a entendu M^{me} Carmen Arteche, membre de l'Association des habitants du Mervelet, M^{me} Géraldine Tzoutzoulis-Grivel, ainsi que M^{me} Marina Gnaedinger et M. Angelo Gnaedinger, propriétaires sur l'avenue de Riant-Parc.

Présentation de la proposition et historique

Cette proposition concerne le projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29665-206, dressé par le Département du territoire le 17 août 2007, qui prévoit la construction de logements sur 11 parcelles situées entre l'avenue de Joli-Mont et l'avenue de Riant-Parc, feuille 58 du cadastre de la ville de Genève.

Aménagement du secteur du Mervelet

La Ville de Genève a élaboré des rapports sur les intentions d'aménagement du secteur du Mervelet dès 1993. Deux schémas directeurs ont été publiés par la Ville de Genève en janvier 1993, et le plan directeur de quartier «Le Mervelet» a été voté favorablement sous forme de résolution par le Conseil municipal le 4 mai 1993. En 2004, le Service d'urbanisme de la Ville a défini les intentions d'aménagement pour le quartier du Mervelet.

¹ «Mémorial 165^e année»: Proposition, 5347.

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

Les principes d'aménagement du secteur du Mervelet du Département du territoire datent de 2006, et répondent aux objectifs du plan directeur cantonal: 1) maîtriser la hauteur du bâti; 2) préserver le patrimoine; 3) protéger l'habitat du bruit; 4) sauvegarder la végétation existante; 5) créer des cheminements cyclistes et piétonniers à l'abri du trafic.

Le projet présenté dans ce PLQ participe d'une réflexion d'ensemble, menée sur le secteur Le Mervelet-La Forêt, qui associe conservation du patrimoine et développement urbain. Il est l'un des éléments d'un ensemble comprenant le plan de site N° 29394-206, les plans localisés de quartier N°s 29416, 29451, 29452-206, plébiscités par le vote populaire lors du référendum en Ville de Genève du 22 octobre 2006 et adoptés par le Conseil d'Etat le 28 mars 2007, ainsi que le projet de modification des limites de zones N° 29472-206.

Caractéristique du projet

Le périmètre de ce PLQ, d'une superficie de 12 380 m², situé en zone de développement 3, est constitué des parcelles privées N°s 1700, 1707, 1708, 1709, 1710, et des parcelles N°s 1696, 1697, 1698, 1699, 1705 et 1706, propriété de l'Etat de Genève. Le fait que six des 11 parcelles appartiennent à l'Etat permettrait de démarrer rapidement un projet.

Le PLQ prévoit trois bâtiments R + 5 avec le même alignement que les PLQ voisins (un bâtiment le long de l'avenue de Riant-Parc, un bâtiment le long de l'avenue de Joli-Mont), pour 140 logements, avec un indice d'utilisation du sol de 1,28, soit une surface brute de plancher (SBP) de 15 900 m². Les gabarits du présent projet sont usuels.

Répondant aux normes de l'Office cantonal de la mobilité (OCM), 226 places de stationnement sont prévues (minimum pour les habitants de 1,3 place pour 100 m² SBP et pour les visiteurs d'une place pour 800 m² SBP). Toutefois, lors de son audition, M. Browne signale que ces normes sont en révision, probablement à la baisse. Une réduction du nombre de places serait donc peut-être possible.

Les cèdres et les arbres en limite de l'avenue de Riant-Parc sont sauvegardés, afin que le site conserve son caractère boisé et verdoyant.

Deux cessions gratuites au domaine public communal de 2 m, en continuité avec le PLQ déjà adopté, sont prévues, l'une du côté de l'avenue de Joli-Mont et l'autre du côté de l'avenue de Riant-Parc, afin de revoir la voirie aux alentours du PLQ.

Le projet ne portant que sur la réalisation de logements, le degré de sensibilité OPBruit II a été retenu pour l'ensemble du périmètre.

Observations

L'enquête publique a suscité 39 lettres d'observations. La moitié d'entre elles proviennent du plan de site. Ces observations portent sur la densité et sur les gabarits considérés comme trop importants, ainsi que sur l'accroissement du trafic et la préservation de la végétation:

- deux lettres de propriétaires directement concernés demandent de la concertation;
- 36 lettres identiques mentionnent des gabarits disproportionnés, la destruction d'un «poumon de verdure» ainsi que l'augmentation de trafic;
- une lettre de l'Association des habitants du Mervelet développe les arguments ci-dessus.

Ces observations démontrent une réelle opposition à l'urbanisation, car l'association a perdu son recours au Tribunal administratif contre les trois PLQ antérieurs et n'a pas été suivie en votation populaire.

Résumé des commentaires du Conseil administratif

Le Conseil administratif signale qu'une réalisation rapide pourrait être menée au vu de la maîtrise du sol (56% des droits à bâtir en main de l'Etat), et que quelque 80 logements pourraient être créés dans un premier temps. Le Conseil administratif encourage donc le Conseil d'Etat à réaliser la totalité de ses droits à bâtir en logements d'utilité publique (LUP).

Le taux de stationnement de 1,3 place de parc pour 100 m² semble élevé, surtout au vu de la proximité du tram et du carrefour du Bouchet. Toutefois, les normes OCM devraient être revues prochainement.

Ce quartier a fait l'objet d'un projet de modération de trafic basé sur le principe d'un stationnement alterné sur le domaine public. Ce dispositif est dépendant du nombre de véhicules stationnés dans la rue. La Ville a recommandé que le stationnement visiteurs soit reporté sur le domaine public afin de rendre plus efficace ce dispositif et par extension augmenter les surfaces d'engazonnement et de plantations, mais cette recommandation n'a pas été prise en compte.

Lors de son audition, M. Doessiger signale qu'il est remarquable de constater que le Service d'aménagement urbain de la Ville de Genève ait été contacté par le Canton préalablement à la concertation technique.

Questions des commissaires

Une commissaire demande ce qu'il en est des pavés engazonnés. M. Browne répond que c'est un aménagement permettant la perméabilité du sol. Il mentionne

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

cependant qu'il s'agit d'une très petite surface. M. Doessegger ajoute que l'idée est surtout de retarder l'évacuation de l'eau afin d'éviter des effets de crue.

La commissaire demande ensuite pourquoi ne pas laisser des zones de verdures et élargir le trottoir en empiétant sur la rue. M. Browne répond que les rues sont très étroites et qu'il faut permettre de loger une piste cyclable. La Ville décidera ce qu'elle veut faire du sol qui lui sera cédé.

La commissaire demande encore si l'exposition des bâtiments est conçue de manière à respecter les exigences de Minergie-P®. M. Browne répond que les expositions sont conçues de cette manière dans la mesure du possible. Il rappelle cependant qu'il est nécessaire de prendre en compte la morphologie urbaine. Le bâtiment actuel et la végétation déterminent l'emplacement des bâtiments projetés. Il est difficile en contexte urbain de faire Minergie-P®.

Une commissaire demande s'il est prévu de laisser un passage pour les poids lourds qui livrent les Coudriers. M. Browne répond que l'OCM a pris en compte ces éléments.

La commissaire signale encore que trois ambassades permanentes existent sur les parcelles de l'Etat et elle doute fortement que ces missions se retirent. M. Browne répond que ces ambassades se situent en dehors du périmètre.

Un commissaire demande quelle est la garantie pour obtenir des logements sociaux. M. Doessegger répond qu'il n'y a pas de garantie, puisque la loi indique bien le pourcentage. Il rappelle cependant que tout est affaire de discussion.

Une commissaire signale ensuite qu'une concertation doit être réalisée. Elle se demande dès lors pourquoi des observations relèvent que les propriétaires n'ont pas été consultés. M. Browne répond que la concertation s'est déroulée il y a longtemps (milieu des années 1990). Il ajoute que la concertation s'était en outre mal passée. Il rappelle, en effet, que les propriétaires dans ce type de zone sont généralement opposés au développement de leur quartier. Toutefois, les observations sont une forme de consultation. Ce périmètre est en zone de développement depuis 1957, il est amené à être développé. M. Doessegger ajoute que les concertations sont longues, coûteuses et douloureuses, puisqu'il y a toujours une opposition entre l'intérêt public et l'intérêt privé.

Une commissaire demande ensuite pourquoi prévoir des pavés engazonnés et non du gazon. M. Browne répond qu'il s'agit de places de stationnement pour les visiteurs.

La commissaire pensait que ces pavés n'étaient pas une solution idéale en raison des gaz de voitures. M. Browne répond que cet aspect est très négligeable.

Une commissaire demande si les ruelles indiquées sur le plan sont réservées aux véhicules d'urgence. M. Browne acquiesce en précisant que ces ruelles pourront également être utilisées pour les déménagements.

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

La commissaire demande ensuite comment se déroule une concertation. M. Browne répond qu'une lettre est généralement envoyée afin d'indiquer que l'enquête publique débute. Il ajoute que la concertation se fait dans le cadre de l'enquête publique.

La commissaire demande alors s'il n'est pas possible d'impliquer les habitant-e-s dans le projet. M. Browne répond qu'ils impliquent les propriétaires selon le cas de figure, mais que, dans une zone villas, tout exercice de ce type demeure très difficile.

Une commissaire demande ensuite si la ruelle a été imaginée afin de sauver les arbres. M. Browne répond que la distance entre la façade et la rue est trop grande. Il ajoute que l'aménagement envisagé permet une perméabilité du secteur.

Un commissaire demande ensuite si l'association d'habitants a été reçue, suite aux remarques faites dans les observations. M. Browne répond qu'elle n'a pas encore été reçue pour le moment.

Un commissaire demande ensuite comment l'Etat procède pour la gestion des allées. Il rappelle en l'occurrence que les LUP sont un élément prisé par la Ville. M. Browne répond ne pas pouvoir donner d'explications à cet égard. Il ajoute que cette question doit être posée à la Direction du logement.

Propositions d'auditions

Plusieurs commissaires proposent l'audition de l'association des habitants et de propriétaires concernés. Ils pensent que la Ville se doit d'écouter ces personnes pour une question d'éthique.

Toutefois, quelques commissaires déclarent que la commission va s'asseoir sur les sollicitations de cette association, puisque tous les groupes semblent se déclarer en faveur de ce PLQ. En outre, cette association sait déjà de quoi il retourne.

Des commissaires se demandent s'il existe une autre association dans le quartier qui pourrait être auditionnée. Compte tenu du temps à disposition pour l'étude de ce PLQ, et du fait que ce sont toujours les mêmes personnes qui semblent réagir, la commission décide alors d'auditionner uniquement l'Association des habitants du Mervelet et des propriétaires concernés par ce PLQ.

Audition des habitant-e-s du quartier

M. Gnaedinger prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Il explique ensuite avoir acheté avec son épouse sa maison il y a dix ans, après

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

s'être renseigné sur les projets à venir dans le périmètre. La Ville et l'Etat de Genève n'ont pas activé alors leur droit de préemption.

Il remarque qu'il était alors question d'études. A partir des années 2000, les choses ont peu à peu évolué, puisqu'en 2005 trois PLQ ont été proposés. Il précise que les habitant-e-s imaginaient, selon le plan Feddersen, que l'urbanisation serait à dimension humaine (deux ou trois étages avec maintien des parcelles et végétation) et ils n'envisageaient ainsi pas de barres d'immeubles en travers de la végétation et d'arbres vieux pour certains de quatre-vingts ans. Il rappelle qu'un référendum avait donc été lancé, lequel avait finalement échoué. Il déclare être à présent surpris de constater que la densité envisagée s'élève à 1,2 et il pense être en train d'assister à un véritable saucissonnage de la zone, afin de limiter la résistance.

L'Association des habitants du Mervelet s'est adressée à l'association Eco-Attitude afin d'obtenir des informations.

M. Gnaedinger relève que l'association des habitant-e-s pourrait faire bloc en faisant perdre du temps à ces projets, mais il croit que cette manière de faire est stérile. Il propose donc que ce PLQ soit abandonné et qu'un processus de concertation soit lancé avec les habitant-e-s en prenant pour base la surface brute que le Conseil d'Etat envisage d'urbaniser. Il pense que cette manière de faire permettrait d'étudier d'autres solutions que celle qui est proposée afin d'éviter la suppression de deux tiers de la végétation. Il imagine, notamment, des immeubles plus hauts le long de l'avenue Louis-Casaï. Il craint en effet que ce PLQ, une fois réalisé, donne à ce quartier autant de charme que pouvait en dégager Kiev dans les années 1960.

M^{me} Tzoutzoulis-Grivel remarque partager cette opinion.

Un commissaire demande s'ils veulent faire des immeubles plus grands sous le PLQ qui a été accepté l'année précédente. M. Gnaedinger acquiesce en mentionnant qu'il semblerait pertinent de réfléchir à l'ensemble du périmètre et de différencier les volumes ainsi que les espaces.

Le commissaire ne croit pas qu'il soit possible de mettre 140 logements dans des immeubles plus hauts. M. Gnaedinger acquiesce en mentionnant qu'il serait possible de construire des tours de 20 ou 30 étages. Le commissaire répond alors que de tels immeubles risqueraient de bouleverser tout le quartier et d'entraîner une déstabilisation sociale de ce périmètre.

M^{me} Gnaedinger intervient et déclare que ce sera de toute façon le cas. Elle ajoute ne pas avoir peur d'une densification, mais elle pense qu'il est nécessaire de sauvegarder des espaces verts.

M. Gnaedinger ajoute que l'idée est de se donner du temps pour repenser ce projet.

Une commissaire demande ensuite pourquoi avoir pris contact avec Eco-Attitude. M. Gnaedinger pensait que cette association étudiait la constitution et les processus de création de nouveaux quartiers.

Un commissaire signale qu'il n'est question ici que d'un préavis municipal que le Canton peut ne pas suivre. Il se demande en l'occurrence si le Canton suivrait ce préavis négatif étant donné le référendum qui avait échoué. M. Gnaedinger répond que la volonté est d'avoir une démarche constructive de coopération.

M^{me} Arteche prend la parole et rappelle que la population est demandeuse d'espaces verts et que de nombreuses personnes viennent des immeubles des Avanchets pour se promener dans le quartier.

M^{me} Gnaedinger pense que ce projet n'avancera pas s'il n'y a pas de dialogue.

Une commissaire remarque que l'on a là un PLQ avec la surface que les immeubles occupent au sol qui donne cette impression de «barres», et qu'il ne tient qu'aux promoteurs de développer des projets de qualité, dans le même sens que ceux évoqués par les habitants du quartier, mais avec les cinq étages prévus. Elle rappelle que ce périmètre est en zone de développement depuis les années 1950, et donc appelé à se développer.

M. Gnaedinger pense qu'il y a des solutions plus judicieuses que le projet avancé.

Discussion

Le groupe de l'Union démocratique du centre déclare que l'audition des habitant-e-s a été réalisée de manière à respecter l'éthique.

Le groupe libéral annonce qu'il votera ce projet, puisque des logements sont nécessaires. Les libéraux regrettent la situation pour les habitant-e-s et pensent qu'il était effectivement judicieux de les entendre. Ils demeurent en outre sceptiques à l'égard de l'article 3 concernant des dispositions des places de stationnement n'existant pas encore.

Le groupe radical partage cette opinion. La commissaire mentionne qu'il serait curieux d'appliquer des normes n'existant pas encore.

La présidente salue alors l'effort de proposition des personnes auditionnées, mais elle ne pense pas que ces personnes imaginent vivre dans les tours qu'elles proposent.

Une commissaire des Verts partage cette opinion et ajoute que les espaces verts devraient être ouverts à tout le monde. Elle se demande s'il ne faudrait

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

pas entendre les habitant-e-s des alentours lors d'une prochaine séance. Elle se déclare en outre en faveur de l'article 3. Elle propose ensuite un article 4: «de veiller à un développement du quartier dans son ensemble, cohérent, écologique, en préservant des espaces verts et de veiller à une participation adéquate des habitant-e-s actuel-le-s et futur-e-s».

Une commissaire socialiste signale qu'il est pénible de recevoir des personnes pour qui «la messe est dite». Elle évoque ensuite une anecdote à l'intention des Verts en rappelant qu'un référendum avait été lancé de la part d'habitant-e-s de tours dans le quartier de Soubeyran qui souhaitaient conserver les jardins des villas voisines sur lesquels ils avaient une vue. Les socialistes voteront ce PLQ, d'autant plus que le Canton a la maîtrise d'une bonne partie des parcelles.

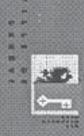
Le groupe A gauche toute! pense que les habitant-e-s du Mervelet sont conscients qu'ils ne peuvent plus faire beaucoup de choses et souhaite conserver l'article 3 qui est un vœu du Conseil administratif.

Votes de la commission

Mise au vote, la suppression de l'article 3, proposée par l'Entente, est refusée par 7 non (2 AGT, 2 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 DC, 2 L, 2 UDC, 1 R).

Mis au vote, l'amendement des Verts: «de veiller à un développement du quartier dans son ensemble, cohérent, écologique, en préservant des espaces verts et de veiller à une participation adéquate des habitant-e-s actuel-le-s et futur-e-s» est refusé par 7 non (2 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L) contre 6 oui (3 Ve, 2 S, 1 AGT) et 1 abstention (AGT).

Mise aux voix, la proposition PR-611 est acceptée à la majorité des commissaires présent-e-s (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 S, 2 AGT) et 3 abstentions (Ve). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)



Contexte environnant

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

M^{me} Diana Duarte Rizzolio, rapporteuse (S). Cette proposition concerne un projet de plan localisé de quartier (PLQ) dressé par le Département du territoire, qui prévoit la construction de bâtiments de logements sur 11 parcelles situées entre l'avenue de Joli-Mont et l'avenue de Riant-Parc, en zone de développement 3 dans le quartier du Mervelet. Le projet présenté dans ce PLQ participe d'une réflexion d'ensemble menée sur le secteur du Mervelet, qui associe conservation du patrimoine et développement urbain. Il est l'un des éléments d'un ensemble comprenant le plan de site, les plans localisés de quartier, qui ont été plébiscités par le vote populaire lors du référendum d'octobre 2006, ainsi que le projet de modification des limites de zones.

Les principes d'aménagement du secteur du Mervelet du Département du territoire datent de 2006, et répondent aux objectifs du plan directeur cantonal: la maîtrise de la hauteur du bâti, la préservation du patrimoine, la protection de l'habitat par rapport au bruit, la sauvegarde de la végétation existante et la création des cheminements cyclistes et piétonniers à l'abri du trafic.

Le fait que six des 11 parcelles de ce périmètre appartiennent à l'Etat, soit 56% des droits à bâtir, permettrait de démarrer rapidement un projet dans ce secteur. Le PLQ prévoit trois bâtiments R + 5 avec le même alignement que les PLQ voisins, pour 140 logements, avec un indice d'utilisation du sol autour de 1,3. Les gabarits du présent projet sont usuels. Quelque 80 logements pourraient être créés dans un premier temps grâce au fait, comme je l'ai déjà dit, que l'Etat possède 56% des droits à bâtir. Le Conseil administratif a donc encouragé le Conseil d'Etat, dans un article de l'arrêté, à réaliser la totalité des droits à bâtir en logements d'utilité publique.

Répondant aux normes de l'Office cantonal de la mobilité (OCM), 226 places de stationnement sont prévues. Le taux de 1,3 place de parc pour 100 m² de surface brute de plancher semble élevé, surtout au vu de la proximité du tram et du carrefour du Bouchet. Toutefois, lors de leur audition, les représentants du Département du territoire nous ont signalé que les normes de l'OCM sont en révision, probablement à la baisse; une réduction du nombre de places serait donc peut-être possible. C'est aussi ce qui est signalé dans l'un des articles de l'arrêté qui nous est proposé dans cette proposition.

Ce quartier a fait l'objet d'un projet de modération de trafic basé sur le principe d'un stationnement alterné sur le domaine public. Ce dispositif est dépendant du nombre de véhicules stationnés dans la rue. Les services de la Ville ont recommandé que le stationnement visiteur soit reporté sur le domaine public afin de rendre plus efficace ce dispositif et, par extension, d'augmenter les surfaces d'engazonnement et de plantation. Mais cette recommandation n'a toutefois pas été prise en compte par l'Etat.

Les cèdres et les arbres en limite de l'avenue de Riant-Parc sont sauvegardés, afin que le site conserve son caractère boisé et verdoyant.

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

Deux cessions gratuites au domaine communal de 2 m, en continuité avec le PLQ déjà adopté, sont prévues, l'une du côté de l'avenue de Joli-Mont et l'autre du côté de l'avenue de Riant-Parc, afin de revoir la voirie aux alentours du PLQ.

Le projet ne portant que sur la réalisation de logements, le degré de sensibilité OPBruit II a été retenu pour l'ensemble du périmètre.

L'enquête publique a suscité 39 lettres d'observations. La moitié d'entre elles proviennent d'habitants qui habitent sur le périmètre du plan de site et non sur le périmètre de ce PLQ. Ces observations portent sur la densité et sur les gabarits considérés comme trop importants, ainsi que sur l'accroissement du trafic et la préservation de la végétation. Deux lettres de propriétaires directement concernés demandent de la concertation, 36 sont des lettres identiques qui mentionnent des gabarits disproportionnés, la destruction d'un poumon de verdure ainsi que l'augmentation de trafic, et une lettre de l'Association des habitants du Mervelet développe les mêmes arguments. Ces observations démontrent une réelle opposition à l'urbanisation. L'association, comme vous le savez, a déjà perdu son recours au Tribunal administratif contre les trois PLQ antérieurs et n'a pas été suivie en votation populaire.

Après l'audition des services de la Ville et de l'Etat, la commission de l'aménagement et de l'environnement a souhaité recevoir encore des propriétaires qui avaient fait des observations. Compte tenu du temps à disposition pour l'étude de ce PLQ et du fait que ce sont toujours les mêmes personnes qui semblent réagir, la commission a décidé d'auditionner uniquement l'Association des habitants du Mervelet et des propriétaires concernés par ce PLQ. Lorsque nous avons auditionné ces gens, ils nous ont dit qu'ils imaginaient, d'après le plan Feddersen, que l'urbanisation serait à dimension humaine – deux ou trois étages – et qu'ils n'envisageaient pas ce qu'ils appellent des barres d'immeubles en travers de la végétation et d'arbres vieux, pour certains, de 80 ans. Ils nous ont proposé d'abandonner ce PLQ et qu'un processus de concertation soit lancé avec les habitants. Ils pensent que cette manière de faire permettrait d'étudier d'autres solutions que celle qui est exposée dans ce projet, dont de grandes tours de 20 ou 30 étages, en bordure de l'avenue Louis-Casaï.

J'ai moi-même remarqué en commission que nous avons là un PLQ qui, avec la surface que les immeubles occuperaient au sol, donne cette impression de barres, et qu'il ne tenait qu'aux promoteurs de développer des projets de qualité, dans le même sens que ceux évoqués par les habitants du quartier, mais avec les cinq étages prévus par le PLQ. Ce périmètre est en zone de développement depuis les années 1950, et donc appelé à se développer.

Lors de notre discussion, les différents groupes ont estimé qu'il avait été important de donner aux habitants la possibilité de s'exprimer. Une de mes cama-

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

rades socialistes a toutefois affirmé qu'il était pénible de recevoir des personnes pour qui – je reprendrai son expression – «la messe est dite».

La présidente de la commission a salué l'effort de proposition des personnes auditionnées, mais, comme beaucoup de membres de la commission, elle ne pense pas que les personnes qui ont fait la proposition de grandes tours de 20 ou 30 étages s'imaginent vivre dans de telles tours! L'Entente est demeurée sceptique à l'égard de l'article 3 qui concerne les dispositions du règlement relatif aux places de stationnement. En l'occurrence, les normes OCM vont changer et vont sûrement être revues à la baisse, et le Conseil administratif demande à l'Etat de prendre cela en considération. L'Alternative, évidemment, s'est déclarée en faveur de cet article 3 et, au vote, la suppression de l'article 3 proposée par l'Entente a été refusée. Les Verts ont proposé un quatrième article: «de veiller à un développement du quartier dans son ensemble, cohérent, écologique, en préservant des espaces verts et de veiller à une participation adéquate des habitant-e-s actuel-le-s et futur-e-s». Mais, au vote, l'amendement des Verts a été refusé. Au final, la proposition a donc été acceptée; seuls les Verts se sont abstenus, car leur amendement avait été refusé.

Premier débat

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je dois d'abord dire que je suis particulièrement heureuse de pouvoir reprendre le cours de l'ordre du jour, après le véritable hold-up sur les travaux de ce Conseil auquel nous avons assisté de la part de la gauche. C'était vraiment une opération extrêmement intéressante...

Mesdames et Messieurs, le groupe démocrate-chrétien soutient évidemment cette proposition. Comme l'a relevé la rapporteure, une fois de plus nous avons affaire à un PLQ qui inquiète les habitants, mais l'intérêt public doit prévaloir. Cela dit, l'article 3 nous paraît pour le moins curieux, puisqu'il s'agit de demander au Conseil d'Etat d'appliquer un règlement qui n'existe pas encore. Ce futur éventuel nouveau règlement sur les places de stationnement existe si peu que, interrogé à ce sujet, le chef de l'Office cantonal de la mobilité n'a rien pu nous en dire, sauf que les travaux étaient en cours en commission.

En conséquence, Monsieur le président, au nom des partis de l'Entente, je vais déposer sur votre bureau un amendement visant à supprimer l'article 3:

Projet d'amendement

Suppression de l'article 3.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Les Verts ne sont pas très heureux du projet qui nous est proposé, cela pour plusieurs raisons. En 2006, l'Etat a défini des principes d'aménagement pour le Mervelet qui, dans ce PLQ, ne sont pas respectés. Ainsi l'indice d'utilisation du sol était prévu à 0,8 et, dans ce PLQ – qui est un peu en retrait par rapport à l'avenue Louis-Casaï – il atteint 1,3. Ensuite, dans les principes, il était prévu de construire des bâtiments R + 4, alors que dans ce PLQ ils seront de R + 5.

Comme tout le monde, les Verts reconnaissent l'urgence de construire du logement, mais à quel prix? Nous savons que les constructions à tout prix ne sont pas toujours réussies. Pour autant, nous ne refuserons pas cette proposition, car nous souscrivons aux commentaires du Conseil administratif, qui encourage le Conseil d'Etat à utiliser entièrement son droit à bâtir pour réaliser des logements d'utilité publique (LUP) et à appliquer les nouvelles normes de stationnement. A cet égard, nous refuserons l'amendement proposé par M^{me} Rys.

Dans ce PLQ, ce qui nous gêne aussi, c'est que l'implantation des bâtiments s'oriente uniquement le long des rues, comme dans les plans déjà adoptés. Suite à une question posée en commission, le représentant de l'Etat nous a dit qu'il était très difficile de changer l'orientation en milieu urbain. Or nous, les Verts, aimerions une orientation qui permette la construction en Minergie-P®. La nouvelle loi cantonale sur l'énergie a des objectifs très ambitieux et nous nous demandons comment l'Etat les atteindra si, dans les nouvelles constructions où il est vraiment facile de faire des économies, on écarte cette possibilité lors de l'établissement des PLQ.

Nous avons également un petit souci par rapport à la participation des habitants. Il est vrai que les propriétaires de villa défendent leurs propres intérêts et qu'il n'est pas toujours facile de travailler avec eux. Mais, compte tenu des expériences qui ont déjà été faites et du référendum, il serait judicieux d'essayer de trouver un accord en amont avec les habitants.

Avec ce sentiment de malaise, les Verts se sont abstenus en commission. Toutefois, comme je l'ai dit, nous approuvons les commentaires du Conseil administratif et, partant, nous accepterons cette proposition.

M. Jean Sanchez (L). Après ces interventions fort complètes, le groupe libéral souhaite insister sur le fait que construire des logements, c'est aussi construire des logements pour toutes les classes de la population, pour que chacun trouve un logement. Il y a encore trop d'habitations à loyer modéré (HLM) occupées par des gens qui doivent payer des surtaxes, car ils ne trouvent pas un appartement correspondant à leur pouvoir d'achat.

J'aimerais aussi souligner un paradoxe d'ordre écologique. Avec cette volonté de vouloir limiter, voire supprimer un maximum de places de stationnement, on

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

oublie que cela implique des milliers de parkings sauvages par an, des milliers de kilomètres effectués par les véhicules pour trouver une place, et des milliers de kilomètres effectués par de grosses dépanneuses appelées à déplacer les véhicules gênants. A moyen terme, il y aura aussi un problème de stationnement pour les véhicules propres, qui commencent à être présents sur le marché. C'est pourquoi nous voterons cette proposition avec l'amendement présenté par M^{me} Rys.

M. Olivier Tauxe (UDC). L'Union démocratique du centre a soutenu ce projet en commission, car le manque de logements à Genève doit nous inciter à agir vigoureusement dans ce domaine. Toutefois, nous restons préoccupés par le fait que le nombre de places de stationnement puisse être revu à la baisse par rapport à ce qui a été prévu. D'une manière générale, nous estimons que les exigences minimales de la population en matière de parking doivent être respectées, surtout en un lieu décentré.

En ce qui concerne la concertation avec les habitants, ce projet ne semble pas être un modèle à suivre. En effet, l'architecte urbaniste nous a rappelé qu'une telle concertation s'était déroulée en 1990 – il y a dix-huit ans – on ne peut donc pas dire que le dialogue ait été permanent ni même récent, mis à part bien sûr l'audition effectuée par la commission. S'il est vrai que les habitants, surtout en zone villas et pour des raisons que l'on comprend, sont opposés au développement du quartier, ils peuvent néanmoins émettre des suggestions ou des objections. Dès lors, comme l'a souligné un fonctionnaire, même si les concertations sont longues, coûteuses et douloureuses, il faut se souvenir que notre système démocratique, s'il doit certes éviter la paralysie, se doit quand même de rester à l'écoute de ceux qui inévitablement sont directement concernés.

Il apparaît à l'Union démocratique du centre que l'amendement proposé va clairement dans le sens voulu généralement par les locataires et qu'il répond à des réalités que nous n'avons pas le droit de sous-estimer. En conséquence, nous accepterons cet amendement.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical soutiendra aussi ce projet de plan localisé de quartier. Il mettra sur le marché 140 logements situés dans le périmètre du Mervelet, que nous, conseillers municipaux, commençons à bien connaître puisqu'il ne s'agit de loin pas de la première réalisation. Ces 140 logements se répartiront entre 80 logements d'utilité publique, qui pourront être construits sur les parcelles appartenant à l'Etat, et 60 logements qui pourront être offerts à d'autres couches de la population. Cela nous paraît une très bonne chose sachant qu'en Ville de Genève on peine à construire des logements autres que des LUP ou des logements sociaux.

Contrairement au groupe des Verts, nous considérons que ce projet de PLQ est intéressant dans la mesure où les principes d'aménagement du secteur du Mervelet seront parfaitement respectés. En effet, on va s'abstenir de construire des bâtiments dépassant une certaine taille et on maîtrisera les gabarits; le patrimoine sera préservé; on va faire en sorte que l'habitat soit protégé du bruit et que la végétation existante soit sauvegardée dans la mesure du possible; enfin, des cheminements cyclistes et piétonniers seront réalisés. Il nous semble donc, vu la densité prévue, qu'il est difficile de demander plus en la matière.

En l'occurrence, on pourrait croire effectivement qu'il s'agit d'un banal PLQ à accepter sans autre, n'était la problématique relevée par certains de mes préopinants concernant les 226 places de stationnement. Il nous semble tout à fait curieux que le Conseil administratif demande au Conseil d'Etat le respect d'une réglementation – ce sont ses propres mots – «en cours d'élaboration», dont on ne sait pas à quoi elle va ressembler. Il nous paraît impossible d'accepter cet article 3, et nous soutiendrons donc le projet d'amendement présenté par ma préopinante démocrate-chrétienne.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Les socialistes avaient déclaré, au lendemain de la votation d'octobre 2006 sur les trois PLQ du Mervelet, qu'ils suivraient avec attention ce dossier pour que des projets de qualité architecturale et paysagère voient le jour et répondent ainsi au souci des habitants.

Nous allons encore une fois pouvoir construire des logements; il s'agit ici de 140 logements de plus dans ce quartier classé en zone de développement dans les années 1950, en prévision de l'extension de la ville. Un projet qui peut démarrer rapidement, car, comme je l'ai dit tout à l'heure, 56% des droits à bâtir sont en main de l'Etat.

Notre groupe refusera l'amendement de l'Entente visant à supprimer l'article 3. Nous sommes un peu étonnés par les propos de nos amis Verts, qui font des remarques à l'intention de la Direction de l'aménagement qui dépend du Département du territoire... J'aimerais rappeler, comme cela a été dit en commission, que l'orientation des bâtiments a été également effectuée en continuité avec les PLQ existants et, surtout, pour préserver des arbres, dont certains sont d'un grand intérêt patrimonial, ainsi que le reste de la végétation existante.

Le groupe socialiste vous invite à accepter ce plan localisé de quartier.

M. Pierre Rumo (AGT). Pour le groupe A gauche toute!, il s'agit de voter rapidement ce plan localisé de quartier et d'y construire du logement tout aussi rapidement. Les citoyens genevois ont eu l'occasion de s'exprimer sur le Merve-

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

let et ils ont accepté de façon assez nette qu'il y ait du logement ces prochaines années dans cette partie de la ville. La messe est dite, pour reprendre une expression que certains aiment bien dans ce Conseil municipal.

Par ailleurs, proposer de construire des tours le long de l'avenue Louis-Casàï ne nous paraît pas une bonne solution. Cette solution de dernière minute proposée par l'Association des habitants du Mervelet nous paraît non seulement mauvaise mais surtout beaucoup trop tardive. Par contre, concernant les logements d'utilité publique, j'aimerais faire remarquer à la préopinante radicale qu'il n'y a pas suffisamment de LUP en ville de Genève, contrairement à ce qu'elle prétend, ou du moins à ce que j'ai cru comprendre. A ce sujet, je lui conseille de lire un article paru dans *L'Hebdo* il y a quelques semaines sur l'évolution des loyers, où M^e Sommaruga estimait que les loyers allaient augmenter très fortement ces prochaines années. C'est dire qu'il s'agit d'autant plus de construire des LUP et que ces 80 logements seront très utiles.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, je ne sais pas si j'ai bien entendu, mais il semble qu'une partie de cette salle refusera l'amendement proposé par l'Entente. Cela m'étonne. Il nous faudrait peut-être organiser, une fois, une séance spéciale pour discuter de la problématique du logement, de la mobilité et du stationnement. Mesdames et Messieurs, je vous renvoie à nouveau à l'excellent ouvrage de M. Vincent Kaufmann sur le sujet, qui vient de paraître aux Presses polytechniques et universitaires romandes.

La question est: voulons-nous diminuer le nombre de voitures ou voulons-nous rendre très difficile leur usage? Nous sommes parfaitement d'accord qu'une partie de la population puisse tendre à l'idéal, c'est-à-dire pas de voiture et un air moins pollué, préférant les transports publics, qu'il faudra d'ailleurs améliorer sérieusement. Malheureusement, dans notre société, il est avéré que, pour une partie de la population, la voiture rend de meilleurs services que les transports publics et à moindre coût. Par exemple, pour une famille avec deux ou trois enfants – mon parti parle souvent de la famille – il n'est pas très pratique de prendre le train, même si les enfants aiment le train.

Par ailleurs, dans l'objectif de maintenir la population en ville, nous voulons des logements pour toutes les couches de la population, à savoir des logements bon marché et des logements plus chers. C'est le meilleur moyen d'assurer la diversité de la population, la mixité à laquelle nous tenons, car nous ne voulons pas de ghetto.

Cela dit, les voitures sont utiles, elles peuvent même participer à la qualité de vie et il serait donc souhaitable que les habitants puissent laisser leur voiture à proximité de leur logement, quitte à se discipliner pour l'utiliser le moins possi-

ble. Je crois faire partie des gens disciplinés, j'ose le dire: j'essaie de limiter l'utilisation de ma voiture à des moments bien précis et, pour le reste, j'ai un abonnement général des TPG et je voyage très souvent en train. Reste qu'il est préférable que la voiture soit à disposition à proximité, sinon où faut-il la parquer? Monsieur le président, vous connaissez sans doute des personnes qui doivent parquer leur voiture à un ou deux kilomètres, voire plus. Dans ces cas-là, les gens doivent amener leur voiture là où ils peuvent la stationner et, quand ils en ont besoin, ils doivent aller la chercher. Ils peuvent le faire en bus, mais à 4 h du matin les bus ne circulent pas encore. J'en ai souvent fait l'expérience: quand je prends le train, tôt le matin, pour aller en Suisse allemande, il n'y a pas encore de tram. Je peux aller à pied à la gare, mais suivant où l'on habite et si l'on n'est pas forcément en bonne santé, ce n'est pas si simple.

Nous, démocrates-chrétiens, estimons qu'il faut avoir une politique intelligente dans la manière de gérer l'automobile. C'est pourquoi nous avons déposé notre amendement. Tous ceux qui le veulent peuvent plaider pour une utilisation économique et rationnelle de la voiture. Mais l'avoir à disposition tout près et l'utiliser le moins possible, c'est l'idéal!

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Concernant les parkings je voudrais répondre à mes préopinants et en particulier au représentant libéral. S'il y a un paradoxe d'ordre écologique, il est à chercher chez les auteurs de ce PLQ. En effet, dans l'exposé des motifs, ils soulignent que cet endroit est bien desservi en infrastructures scolaires, qu'il est situé à proximité immédiate de surfaces commerciales, qu'il bénéficie de la nouvelle ligne de tram, etc., puis en même temps ils proposent de réaliser le même nombre de places de parc que pour des constructions à Jussy ou à Satigny. Là, je ne comprends pas où est la cohérence de la politique du Canton. Pourquoi, dans un nœud de centralité très bien desservi, devrions-nous réaliser le même nombre de parkings que dans un coin du canton mal desservi?

Se discipliner pour l'utilisation de la voiture, c'est peut-être se contenter d'une voiture par ménage et encourager les visiteurs à venir en transports publics. Mais réaliser 226 places de parc pour 140 logements, je n'appelle pas cela une discipline très stricte!

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à M. Pattaroni, qui aime bien parler de modernité en matière de transports, que nous sommes à l'ère du covoiturage. Il n'y a qu'une société à Genève qui fait du covoiturage, je ne la citerai pas ici, mais il faut savoir que le covoiturage fonctionne très bien et aussi pour les familles.

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

M^{me} Patricia Richard (R). Il me semble qu'il existe encore une notion qui s'appelle «liberté»: liberté de choix, liberté d'expression, liberté d'aller trouver ses amis et, si l'on passe une très bonne soirée, de ne pas surveiller sa montre parce que les Transports publics genevois finissent à minuit. Les places visiteurs servent à cela: passer de bons moments entre amis, profiter des soirées, ne pas être limité. Il y a aussi des personnes qui n'ont pas le choix: parce qu'ils travaillent la nuit ou commencent très tôt le matin, ils doivent avoir un véhicule pour se rendre à leur travail.

Puis, qui dit quartier qui se développe dit aussi commerces qui s'installent. Certaines boutiques spécialisées attireront peut-être des gens de l'extérieur. Sauf possibilité de livraison à domicile des objets lourds, les clients viendront en voiture.

On semble aussi oublier que le pétrole devient extrêmement cher et que de toute façon les gens vont devoir limiter leurs déplacements. En effet, comme on le dit si bien, le porte-monnaie des familles n'est pas extensible. Avec un litre d'essence à 2 francs ou un litre de diesel à 2,30 francs, il est clair que les gens vont devoir se discipliner. Raison de plus pour ne pas les prendre en otage en demandant d'appliquer un règlement qui n'existe pas encore.

De toute façon, avec les développements techniques, il y aura bientôt des voitures à hydrogène et, à ce moment-là, il n'y aura plus de pollution. Mais où allons-nous mettre ces voitures? Sur les toits? Elles deviendront peut-être des hélicoptères, sait-on jamais! Mais les hélicoptères, ça dérange, ça fait du bruit, autant de bruit que dans cette enceinte... (*Brouhaha.*)

Nous voterons donc l'amendement proposé par M^{me} Rys, parce que nous trouvons assez lamentable de prendre, une fois de plus, le citoyen genevois en otage.

Le président. Mesdames et Messieurs, il y a beaucoup trop de bruit pour que les débats puissent avoir lieu sereinement. Trois intervenants sont encore inscrits. Il est 20 h 25 et, selon vos vœux, nous sommes censés finir à 20 h 30, alors que nous devons encore faire le troisième débat sur le projet d'arrêté PA-86...

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, j'essayerai de ne pas parler trop longtemps, mais je ne peux pas laisser passer certaines choses. Je m'étonne d'entendre les libéraux argumenter en faveur des places de parking en nous expliquant que des gens ne respectent pas la loi, se garent de manière dangereuse et qu'il faut donc créer des places de parc. Il me semble que cela correspond peu à leur politique habituelle et je trouve cela plus qu'étonnant.

On nous parle de voitures propres qui bientôt sauveront la planète. Je m'en réjouis, mais si on fait allusion aux agrocarburants, il faut savoir que ceux-ci sont plus propres en termes de CO₂, certes, mais cela au détriment des populations qui seront affamées une fois que tout le maïs de la planète sera «OGMisé»! Et si on parle de voitures électriques, j'attends le moment où vous nous servirez de grands laïus sur la nécessité de construire des centrales nucléaires à tour de bras, en raison de notre frénésie à nous déplacer...

Par ailleurs, je répondrai à M^{me} Richard qui nous parle une fois de plus de liberté. Oui, c'est beau la liberté, mais face à la liberté il y a aussi la conscience collective, le respect de notre planète. M^{me} Richard a besoin de sa voiture pour se faire des amis: chez les Verts, nous avons plein d'amis et une vie sociale riche, pourtant nous nous baladons régulièrement à vélo...

On nous parle toujours des cas spéciaux. C'est vrai, des gens livrent des marchandises, d'autres déménagent, des handicapés doivent se déplacer, nous ne le nions pas, mais soyez cohérents, Mesdames et Messieurs! Quand on crée 140 logements qui, en plus, ne sont pas adaptés pour les handicapés, on ne va pas me faire croire qu'il y aura 220 personnes en chaise roulante... Si vous voulez être cohérents, arrêtez de créer plein de places de parc et créez juste quelques places de livraison et quelques places pour handicapés!

M. Robert Pattaroni (DC). M^{me} Duarte Rizzolio nous parle de covoiturage. Tout à l'heure, je n'ai pas voulu évoquer toutes les possibilités, mais le fait est que nous sommes en faveur du covoiturage. Pour ma part, j'ai simplement parlé de l'utilité – et non du besoin – des véhicules à moteur à quatre roues pour les familles. Notre ambition est de permettre aux personnes qui trouvent vraiment que la voiture est pratique de pouvoir la stationner et, en même temps, de les convaincre de l'utiliser le moins possible.

M^{me} Richard a introduit un élément de poids qui est l'augmentation du prix de l'essence. Dans les pays du Nord, on a déjà constaté une importante augmentation du nombre d'abonnements pour les trains, ce qui se produira probablement aussi chez nous.

Encore une fois, nous voulons que toutes les populations cohabitent en ville de Genève, y compris des familles modestes. Leur interdire d'avoir une voiture, ce n'est pas démocratique, c'est une sorte d'emprise de la grande classe des bobos. Ces fameux bobos ont les moyens de faire ce choix, qu'ils laissent aux autres la possibilité de garer leur voiture à côté de leur logement.

Ensuite, je rappelle qu'il vaudrait la peine de faire une étude d'impact, du point de vue écologique, sur le sujet. Si tous les gens qui ont une voiture sont obli-

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de Joli-Mont

gés d'aller la chercher et de la ramener, quelles en sont les conséquences? A long terme, je pense qu'on sera obligé d'élargir la réflexion. Dans la crise du climat actuelle, si on traite ces questions uniquement au niveau du détail, à un niveau terre à terre, sans perspective, je pense qu'on fait les mauvais choix.

M^{me} Patricia Richard (R). Monsieur le président, pouvez-vous transmettre à ma préopinante Verte, M^{me} Klopmann, qu'elle m'a mal comprise et que j'en suis désolée? En ce qui me concerne, je n'ai même pas de voiture personnelle; j'ai un abonnement aux TPG et quand je vais chez des amis, si ce n'est pas trop loin, j'y vais à pied, parce que j'ai une conscience très élevée de l'avenir de ma planète, comme beaucoup de monde. Simplement, quand vous êtes invités avec toute votre famille et que vous êtes cinq personnes, les transports publics coûtent cher. Vous avez beau avoir d'autres solutions, la voiture reste encore, par moments, comme l'a si bien dit M. Pattaroni, le moyen le meilleur marché.

A un moment donné, M^{me} Klopmann parlait un peu vite et je n'ai pas compris tous les arguments qu'elle a développés, je m'en excuse. Mais sachez que plus de la moitié du groupe radical n'a pas de voiture. Nous sommes conscients de notre responsabilité envers la planète, mais nous ne pouvons décemment pas demander d'appliquer un règlement qui n'existe pas. C'est notre position et c'est pourquoi nous soutiendrons l'amendement de M^{me} Rys.

De toute façon, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'essence étant devenue extrêmement chère, une partie de la population, d'ici peu de temps, n'aura plus les moyens d'entretenir un véhicule tant au niveau de l'essence que des assurances et autres taxes d'ailleurs. De ce côté-là, le Canton fait aussi son travail, puisque les véhicules propres ne sont pas taxés les trois premières années.

Nous faisons tous des efforts et nous vous demandons juste de comprendre que nous ne voulons pas voter un règlement qui n'existe pas. J'espère avoir été claire et bien comprise cette fois-ci.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Rys est refusé par 34 non contre 27 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (61 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logement d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29665-206, qui prévoit la construction de bâtiments de logements sur 11 parcelles situées entre l'avenue de Joli-Mont et l'avenue de Riant-Parc, feuille 58 du cadastre de la ville de Genève.

Art. 2. – De demander au Conseil d'Etat de réaliser en logements d'utilité publique la totalité des droits à bâtir provenant des parcelles N^{os} 1696, 1697, 1698, 1699, 1705 et 1706, propriété de l'Etat de Genève.

Art. 3. – De demander au Conseil d'Etat d'appliquer les dispositions du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés en cours d'élaboration et, d'autre part, de reporter le stationnement visiteur sur le domaine public.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Mesdames et Messieurs, vous avez accepté deux motions d'ordre, l'une demandant que notre séance s'achève à 20 h 30 et l'autre demandant de faire le troisième débat sur le projet d'arrêté PA-86 ce soir encore.

Il est 20 h 30, je suis donc obligé de vous faire voter, pour savoir si nous continuons nos travaux et entamons ce troisième débat.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée par 39 oui contre 22 non.

6. Projet d'arrêté du 10 juin 2008 de M^{mes} Vera Figurek, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roland Crot et Jacques Baud: «Crédit extraordinaire de 69 000 francs en faveur de Fonction: Cinéma pour le projecteur de la nouvelle salle, sise à la Maison des arts du Grütli» (PA-86)¹.

Troisième débat

M^{me} Christiane Olivier (S). Je parlerai au nom de l'Alternative. Lors des débats précédents sur ce projet d'arrêté, nous avons pu parler de l'urgence de cette demande, de son bien-fondé, des modalités financières et des objectifs politiques. Nous n'avons rien à ajouter et vous demandons d'accepter ce projet d'arrêté.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je voudrais le répéter encore une fois: ce à quoi nous avons assisté ce soir est parfaitement scandaleux! Il y a bel et bien eu une prise d'otage d'une majorité de cette assemblée sur l'ensemble de nos travaux. Ceux qui nous chantent si souvent l'air de la démocratie devraient vraiment reprendre le *Robert* ou le *Larousse* pour savoir de quoi ils parlent!

Je ne suis pas sûre que tout le monde ait bien conscience de ce qui s'est passé. Une majorité commence par dire qu'être élu, c'est sympa, mais qu'assister au match d'une supercoupe de foot, c'est encore mieux! Et cette majorité jette alors ses devoirs de conseiller et conseillère aux orties, car évidemment avoir des droits, c'est bien, on aime les arborer sur le revers de ses manches, mais assumer ses devoirs, c'est une autre paire de manches! Ensuite, une partie de ces mêmes conseillers réalisent qu'il y a vraiment un sujet à terminer ce soir, et alors, crac!, petite interruption de séance: on en profite pour signer une feuille de jetons de présence au passage et on continue à faire son business entre amis...

Mesdames et Messieurs, où est-on? Dans cette enceinte on évoque souvent l'éthique et la sacro-sainte démocratie, on se félicite que des partis de bord opposé puissent faire des voyages de commission ensemble, et on agit pourtant comme dans une République bananière, où chacun tente de prendre le pouvoir et d'imposer ses idées... Ce soir, vraiment, la coupe est pleine! (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Pour ma part, je reste un peu sur ma faim. La préopinante socialiste a dit que nous avons réglé les modalités financières, mais

¹ Projet d'arrêté, 147.

j'aimerais bien savoir comment le magistrat ou le Conseil administratif à majorité Alternative compte interpréter l'article 2, qui dit que la charge supplémentaire sera compensée par d'éventuelles économies... Je pose donc la question.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Pour notre part, nous avons refusé ce crédit, parce que nous estimons que la Ville n'a pas à entrer en matière sur des demandes d'associations venant en cours d'année. Comme nous l'avons expliqué, il convient de respecter des priorités et nous avons très peur d'être submergés par des demandes de rallonges financières pour boucler le budget de tel camp pour enfants ou autre manifestation. Il ne s'agit absolument pas pour nous de faire preuve de défiance à l'égard de Fonction: Cinéma. Je crois que c'était très clair lors des travaux en commission, où nos commissaires ont été assez enthousiasmés par le travail effectué par cette association. Mais il se trouve que nous, libéraux, avons fait le choix de la rigueur. Nous avons choisi de faire très attention aux deniers publics et de ne pas donner suite à de telles demandes. C'est pourquoi nous persisterons à refuser ce crédit.

Ensuite, Mesdames et Messieurs, concernant les débats de ce soir, le groupe libéral aimerait préciser certaines choses. Aucun d'entre nous ne peut être fier de ce qui s'est passé ce soir ici, car nous ne nous sommes pas montrés dignes de notre tâche. Non pas parce que nous avons décidé de voter une motion d'ordre pour assister à un match de football – nous sommes tous des êtres humains et nous pouvons dignement demander que les débats s'arrêtent à 20 h 30, et sucrer une heure de travail dès lors que nous n'aurions pas reçu de jetons de présence – mais bel et bien parce que l'attitude des uns et des autres s'est raidie ensuite. Notamment en raison du refus des libéraux d'entrer en matière, nous sommes entrés dans une guerre de tranchées avec, d'un côté – je suis désolée d'y revenir – les méchants et de l'autre les gentils. Et je le regrette, car je ne pense pas que nous ayons été les méchants. Comme l'a relevé M. Mugny, nous sommes en démocratie, nous avons tous le droit de donner notre opinion et ce soir nous avons essayé de le faire.

Une fois que le débat a été lancé, que l'agression était là, nous avons cru bon de demander un troisième débat. Je crois que c'était justifié, car c'est l'occasion pour chacun des groupes d'expliquer sereinement sa position. Pour notre part, nous maintenons la nôtre.

M. Robert Pattaroni (DC). Comme l'a déjà dit M^{me} Alexandra Rys, nous regrettons la tournure des événements. Nous vous rendons attentif, Monsieur le président, au fait qu'à l'ordre du jour figurent des sujets extrêmement importants que nous n'avons pas traités. Mais, évidemment, que pèsent des presta-

tions aux personnes démunies, par exemple, face à un projecteur? On voit là l'ordre d'importance qui leur est donnée, qui plus est par les partis de l'Alternative!

Cela dit, Mesdames et Messieurs, je pense que vous avez lu ce projet d'arrêté. Premièrement, au besoin, on empruntera pour engager cette dépense, donc on augmentera la dette, bravo! Deuxièmement, le projecteur sera propriété de la Ville, qui devra l'entretenir et qui le prêtera à Fonction: Cinéma. Mais, pour la soirée d'inauguration des locaux, cette association a déjà dû emprunter un projecteur et cela a marché, personne ne s'en est plaint. Les responsables ont annoncé, avec le sourire, qu'ils avaient dû emprunter le projecteur, mais ils n'ont pas dit que c'était gravissime! Si c'est la Ville qui l'achète, elle devra se charger de changer les lampes, de pourvoir à l'entretien et, quand le nouveau modèle sortira, Fonction: Cinéma lui demandera d'acheter le dernier modèle et de le mettre à sa disposition! Est-ce ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs? En tout cas, c'est ce que vous avez écrit!

M^{me} Patricia Richard (R). Nous souhaiterions que M. Mugny réponde à la question de M. Fiumelli, cela nous ferait très plaisir...

Par ailleurs, nous nous réservons le droit, par exemple lors de la séance du budget, de déposer aussi une motion d'ordre pour aller voir défiler les fanfares... En effet, il n'y a pas de raison de vouloir être de simples citoyens uniquement lors des matches de football! Le jour du budget aussi, nous siégeons de 8 h à point d'heure, alors que tous nos concitoyens peuvent aller profiter de l'Escalade... Voilà, Monsieur le président!

Le président. Merci, Madame Richard. Je dois dire qu'après cette première soirée j'ai compris les motions d'ordre...

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 40 oui contre 22 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 69 000 francs au titre de subvention d'investissement pour l'achat d'un projecteur destiné à l'association Fonction: Cinéma.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 69 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2009.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes, qui seront mises à l'ordre du jour du mois de septembre 2008:

- M-810, de *M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Maria Casares, M. Pierre Rumo, M^{me} Anne Carron-Cescato, MM. Jean-Charles Lathion, Yves de Matteis, M^{me} Marie-Pierre Theubet et M. Jacques Baud*: «Afin que le Théâtre Pitoëff redevienne un théâtre»;
- M-811, de *M^{mes} Maria Casares, Maria Pérez, Vera Figurek et Salika Wenger*: «Pour le respect de l'interdiction de la publicité pour le tabac»;
- M-812, de *M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann et M. Mathias Buschbeck*: «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles»;
- M-813, de *M^{mes} Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez et Jean-Marc Froidevaux*: «Des vins et des produits genevois pendant les manifestations organisées et/ou subventionnées par la Ville».

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite une bonne fin de soirée, un bon match et je vous donne rendez-vous le lundi 23 juin, à 17 h. Monsieur Hämmerli?

M. Jacques Hämmerli (UDC). J'aimerais vous faire constater, Monsieur le président, l'impolitesse de certains... Des motions ont été déposées pour des tenues et des débats corrects, prenez-en acte! Je vous suggère de réunir les chefs de groupe le plus rapidement possible pour que nous n'assistions plus au spectacle auquel ce Conseil municipal s'est livré ce soir...

Séance levée à 20 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	178
2. Communications du bureau du Conseil municipal	178
3. Pétitions	178
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mai 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs affecté au soutien à la production et à la diffusion cinématographique (PR-621 A). Suite du premier débat	179
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 avril 2008, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29665-206, qui prévoit la construction de bâtiments de logements sur 11 parcelles situées entre l'avenue de Joli-Mont et l'avenue de Riant-Parc, feuille 58 du cadastre de la ville de Genève (PR-611 A)	192
6. Projet d'arrêté du 10 juin 2008 de M ^{mes} Vera Figurek, Salika Wenger, Nicole Valiquier Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roland Crot et Jacques Baud: «Crédit extraordinaire de 69 000 francs en faveur de Fonction: Cinéma pour le projecteur de la nouvelle salle, sise à la Maison des arts du Grütli» (PA-86). Troisième débat	213
7. Propositions des conseillers municipaux	216
8. Interpellations	217
9. Questions écrites	217

La mémorialiste:
Marguerite Conus